

N° 140/22

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 19 septembre 2022
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 3 octobre 2022

Objet de la délibération :

Petite Ville de Demain :
Signature de la convention
cadre

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	65
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	1
· Dont représenté(e)s	8
· Excusé(e)s :	8
· Non excusé(e)s :	15
- Votants	74

Résultat du vote	
- Pour :	74
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux,
Le vingt-six septembre,
Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de Mery Sous Montrond, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre.

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
Gilles ARNOULD à Marc JACQUOT, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Catherine FESSELIER à Estelle BOURNEZ, Colette GROLEAU à Christophe JOUVIN, Sébastien LAITHIER à Isabelle GUILLAME, Sylvie LHERITIER à Olivier DARD, Alain OUDET à Cyrielle DELISLE, Daniel PERNIN à Philippe MARECHAL
- Procuration**
- Suppléé(e)s** Jean-Marie DONEY par Jean-Marie CLERC
- Excusé(e)** Pascal GOSSE, Elisabeth JACQUES, Nadia LOUIS, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Florence PAUL, Rémy PAUL, Marie-Christine VERNEREY
- Absent(e)s** Christine BREUILLOT, Claude CHATELAIN, Yves CUINET, Michel DEBRAY, Pascal DUGOURD, Maryse FAILLENET, Danièle FIETIER, Florian GRILLON, Pierre MAIRE, Alain MONNIER, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Laëtitia ROGNON, Lydie SAGE, Rémy STADELMANN

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Didier LAITHIER a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu l'article 157 de la loi ELAN de 2018 portant sur l'Opération de revitalisation territoriale,

Vu la signature de la convention d'adhésion en mai 2021,

Considérant le projet de programme PVD d'Ornans et Quingey présenté en annexe du pré-rapport dont les axes d'intervention sont les suivants :

- Habitat/rénovation urbaine et patrimoine
- Économie/services et tourisme
- Espaces publics/nature et mobilité

49 fiches-actions ont été définies et réparties entre Ornans, Quingey et la CCLL (pour 3 d'entre elles). Le montant total des investissements prévus est estimé à 22 millions d'euros sur les deux communes.

Comme pour le CRTE, aucun financement spécifique de l'Etat n'est fléché sur les fiches actions « Petites villes de demain ».

Après avoir pris connaissance de ces documents, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer avec les partenaires la convention cadre PVD.

Fait et délibéré en séance, le 26.09.2022

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER

Président